

La ligne Périgueux-Paris Orly paraît condamnée

AGGLO Le Groupe des élus libres et indépendants des partis politiques, majoritaire au Conseil, souhaite déjà préparer l'après

BENOÎT MARTIN
bmartin@sudouest.fr

Les élus du Grand Périgueux ont voté, hier, une prolongation de six mois maximum du contrat de délégation de service public passé avec la société Twin Jet pour l'exploitation de la ligne aérienne Périgueux-Paris Orly. Le temps que l'Union européenne étudie, valide et publie un nouvel appel d'offres pour trouver - éventuellement - une compagnie aérienne jusqu'au 31 décembre 2020.

Philippe Ducène, le président du Groupe des élus libres et indépendants des partis politiques (Gelipp), majoritaire au sein du Conseil communautaire, a semblé se placer dans la perspective de la fin de la ligne : « Si par malheur elle venait à être supprimée, il faut travailler dès maintenant au maintien de l'activité de la plateforme aéroportuaire et à l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Périgueux et Bordeaux avec la Région. Et pour les chefs d'entreprise et les touristes qui arriveront via l'aéroport de Brive, pourquoi ne pas imaginer un service de voitures ? »

CCI « désinvolte »

Le président du Gelipp a regretté « l'attitude désinvolte de la CCI », propriétaire de la plateforme aéroportuaire de Bassillac, qui serait peut-être tentée de « vendre le site à la découpe ».



C'est un Jacques Auzou très taquin, voire coquin, qui a présidé les débats hier soir. PHOTO J.-C. SVA/50

Le président Jacques Auzou a abondé dans le sens de Philippe Ducène : « Je regrette aussi le désintérêt que porte le président de la CCI Christophe Fauvel à l'agglomération de Périgueux. Il faut qu'entre Bergerac et Périgueux les choses soient traitées équitablement. »

Rendez-vous dans six mois pour examiner les nouvelles offres des compagnies aériennes et en choisir une... ou aucune, et acter ainsi sa disparition. Et Philippe Ducène de glisser, en aparté, aux journalistes : « Vous avez compris que la ligne était condamnée ? » Si cela sent effectivement le roussi pour la ligne Périgueux-Paris, cette disparition va devoir se trouver une majorité au sein du Conseil.

Au fil du Conseil d'Agglo

TAXE SUR LES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

Le Conseil communautaire a validé, hier soir, la liste des locaux assujettis à la taxe sur les locaux commerciaux vacants. Destinée à lutter contre les friches commerciales, cette taxe est assise sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son taux est de 10 % la 1^{re} année, 15 % la 2^e et 20 % la 3^e année.

BORNES DE COLLECTE DES DÉCHETS : PLUS VITE QUE PRÉVU

Les élus ont voté 2,36 millions d'euros de crédits complémentaires pour l'implantation des bornes de collecte de déchets enterrées. Le budget primitif prévoyait l'installation de 150 points ; 145 ont déjà été réalisés. Les communes semblent très motivées et les entreprises, très efficaces. 150 points supplémentaires sont donc prévus d'ici à mars 2018. Au total, 675 bornes seront enterrées.

HAUSSE DU TAUX DE VERSEMENT TRANSPORT DE 0,1 POINT

Le versement transport est une taxe payée par les entreprises et établissements publics de plus de 11 salariés assise sur la masse salariale. Au 1^{er} janvier, elle passera de 1 à 1,1 %, soit un gain annuel de 770 000 euros, ce qui permettra de « moderniser les mobilités » au sein de l'Agglo.